

LE MAIRE DE ROUEN

M. Thomas DEROCHE
Directeur général
Agence régionale de santé
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
14050 Caen

Cabinet du Maire
Ref : NMR/SR/MA

Rouen le 2 octobre 2023

Monsieur le directeur général,

Le samedi 30 septembre, un incendie a ravagé deux immeubles, situés rue de Gessard, à Rouen.

L'incendie a mobilisé de nombreux pompiers, qui ont réussi à circonscrire le feu dans la nuit de samedi à dimanche, après l'effondrement des deux immeubles.

Le feu, aujourd'hui maîtrisé, nécessite encore des opérations de refroidissement, toujours en cours à l'heure actuelle.

Pendant plusieurs heures, un épais panache de fumée s'est dégagé de l'incendie, balayant toute une partie de la Ville de Rouen, et de certaines communes voisines, dont Petit-Quevilly.

Si les analyses réalisées par le service départemental d'incendie et de secours et portant sur la présence de monoxyde de carbone, de dioxyde d'azote ou de soufre, ont permis de montrer qu'il n'y avait pas de dépassement des valeurs seuils de danger, la présence d'amiante dans les deux immeubles incendiés appelle de notre part la plus grande vigilance.

Le risque potentiel lié à des retombées d'amiante dans l'air et en surface, sur l'ensemble du périmètre de circulation du panache de fumée, ne peut être écarté à ce stade.

La Ville de Rouen a déclenché son plan communal de sauvegarde et dans ce cadre, a décidé des mesures de précaution renforcée concernant les risques potentiels liés à l'amiante :

- Des analyses complémentaires ont été diligentées par la Ville et l'entreprise Séché Urgences Interventions a été missionnée afin de réaliser des prélèvements au sol d'une part et des analyses d'air d'autre part,
- A ma demande, le bailleur Rouen habitat a fait appel à la société Séché Urgences Interventions afin de mettre en place un numéro vert dédié à l'enlèvement des débris chez les particuliers ou dans l'espace public,
- Les services de la Ville ont procédé au nettoyage mécanique des cours d'écoles et des espaces publics dans le périmètre du panache de fumée, suivant un protocole sanitaire strict, afin d'enlever l'ensemble des retombées de l'incendie,

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Maire de Rouen
2, place du Général-de-Gaulle
CS 31 402
76037 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 08 69 00
Courriel : rouen@rouen.fr
www.rouen.fr

En complément, il me semble indispensable que soit mis en place un registre sanitaire, permettant de répertorier les personnes qui auraient été exposées aux fumées ou manipulés des débris ou des suies.

Cet outil permettrait d'assurer le suivi sur le temps long de la population exposée, car nous savons que si l'amiante ne présente pas de risque à court terme, elle peut avoir des conséquences à plus long terme.

La mise en place d'un tel registre dépend de votre administration. C'est pourquoi je me permets de réitérer formellement la demande exprimée dès hier.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a horizontal line and a vertical stroke ending in a small hook.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Maire de Rouen
Président de la Métropole Rouen Normandie